

**GROUPEMENT D'EMPLOYEURS BASKET DU
DEPARTEMENT DE L'INDRE - GEB36**

**FICHE DE POSTE : EDUCATEUR SPORTIF BASKET
A TEMPS PLEIN 35 heures hebdomadaire (modulation CCNS)**

Lieu d'exercice des missions : Aux seins des clubs du département et du comité, adhérents du groupement d'employeur

Missions et tâches :

Pour les clubs :

- Organiser et animer des séances pour différents types de publics (Babys à Séniors) dans un objectif de loisirs ou de compétition.
- Encadrer un groupe et accompagner chacun des pratiquants dans sa progression de façon méthodique et planifiée.
- Planifier les séances en fonction des objectifs fixés et des échéances (championnats, coupes...)
- Veiller à la sécurité des pratiquants, mettre au point des exercices adaptés au niveau du groupe, analyser et corriger les gestes.
- Transmettre les pratiques techniques, tactiques et stratégiques aux responsables d'équipes.
- En fonction des besoins exprimés par les clubs, mettre en place des actions de développement : basket école, stages, animations pour tous, labélisation de l'école de mini basket, interventions locales (accueils de loisirs, section basket adapté, séances de basket santé...).
- Rendre compte de façon régulière (rdv programmé), à titre individuel (carnet de suivi EFMB) et/ou collectif des techniques acquises ou non acquises dans la pratique du basketball.
- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité imposées dans chaque club, ou structure, notamment dans le cadre du plan Vigipirate.

Pour le comité :

- Participer aux travaux de l'équipe technique.
- Participer aux manifestations du Comité (fête du mini, Indre AllStars, Tournois des Etoiles, FestiBasket, Tour de l'Indre des sports, ...).
- Interventions en soutien des CTF dans le cadre de la formation des cadres.
- Interventions aux seins des classes baskets en fonction des besoins.
- Développer et mettre en place des tournois 3X3.

Autonomie, initiative :

- Il est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir-faire technique spécialisé.
- Il est force de proposition dans le cadre des missions qui lui sont données (contenu du programme, politique sportive...).
- Il organise son activité en fonction des directives spécifiques de chaque club adhérent et de la politique sportive.
- Il est placé sous l'autorité du Président du GEB dont il dépend, qui exerce un contrôle périodique des missions.

Technicité :

- Il possède une bonne connaissance des techniques et sportives de sa discipline et des techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes.
- Il possède des qualités relationnelles (travail en collaboration et en soutien des autres intervenants du GEB).
- Il possède des capacités en termes d'organisation et de communication.

Il est détenteur d'une qualification professionnelle lui permettant d'encadrer l'activité correspondante (CQP Technicien sportif régional de basketball, BPJEPS Sports collectifs mention basketball, BPJEPS Basketball).